RAPPORT

FAIT AU NOM D'UNE COMMISSION ET LU

PAR M. RENAULDIN

A l'Académie royale de médecine,

Dans ses séances des 3 et 17 mai 1842,

SUR UN MÉMOIRE INTITULÉ :

MAHOMET CONSIDÉRÉ COMME ALIÉNÉ,

Par JEAN-JACQUES **BEAUX**, docteur en médecine.

A PARIS,

CHEZ J. B. BAILLIERE,

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE,

RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, N° 17;

A LONDRES, CHEZ H. BAILLIÈRE, 229, REGENT-STREET.

1842.

Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de médecine*, tom. VII.

Paris, Cosson, imprimeur de l'Académie royale de médecine, rue Saint-Germain-des-Prés, 9.

RAPPORT

LU A

L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

MESSIEURS,

Vous avez chargé une commission composée de MM. Falret, Ferrus et Renauldin, de vous faire connaître, par un rapport, un mémoire dans lequel M. le docteur Beaux se propose de démontrer que Mahomet le prophète doit être considéré comme un véritable aliéné. Pour arriver à cette conclusion, l'auteur du mémoire a dû s'entourer de nombreux documens et consulter les meilleures biographies de Mahomet. Il s'est principalement aidé des ouvrages suivans : 1° *la Vie de Mahomet, traduite et compilée de l'Alcoran*, par Jean Gagnier, professeur de langues orientales à Oxford, 3 vol. in-12, Amsterdam, 1732 ; 2° *la Vie de Mahomet*, contenue dans le tome 41 de l'*Histoire universelle*, composée en anglais par une société de gens de lettres, et traduite en français ; 3° l'article *Mahomet* de la *Biographie universelle*, rédigé par MM. Audiffret et Sylvestre de Sacy, noms auxquels l'auteur a ajouté à tort celui de Suard, qui n'y a point coopéré.

Dans son mémoire, qui a 97 pages in-folio, bien remplies, M. Beaux donne l'histoire complète de la vie de Mahomet, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, en interrompant son récit toutes les fois qu'il trouve à indiquer quelque action qui lui révèle un signe d'aliénation mentale. Pour que vous puissiez apprécier la doctrine renfermée dans cet écrit, et pour vous mettre à même de lui appliquer un jugement impartial, il nous paraît indispensable de vous exposer les principaux traits qui ont marqué la carrière du législateur musulman.

Né à la Mekke, le 10 novembre de l'an 570 de Jésus-Christ, Mahomet, que les orientaux prononcent Mohammed, loin d'être d'une origine obscure, appartenait à la tribu de Co-

raïsch, la plus illustre parmi les Arabes, puisqu'elle descendait en ligne directe d'Ismaël, fils d'Abraham, et qu'elle possédait depuis plusieurs générations l'intendance de la Caabah, fameux temple de la Mekke.

Demeuré orphelin à l'âge de six ans, Mahomet fut élevé par son oncle Abou-Thaleb dans la carrière du commerce, profession exercée de temps immémorial parmi les Arabes. A vingt ans, il fait sous son oncle et avec succès ses premières armes contre les ennemis des Coraïschites. A 25 ans, son activité, son intelligence et sa bonne foi fixent sur lui les regards de Khadydjah, riche veuve sa parente, âgée de 40 ans, qui lui donne avec sa main des biens considérables acquis par un commerce étendu.

C'est pendant les années qui suivirent son mariage que Mahomet entreprit d'anéantir l'idolâtrie grossière dans laquelle étaient plongés les Arabes, de détruire les erreurs et les superstitions du judaïsme corrompu, ainsi que les controverses sanglantes qui déchiraient l'église d'Orient, et d'élever sur leurs débris une religion nouvelle, qui devait se présenter pure de toute erreur, et avoir pour dogmes fondamentaux l'unité de Dieu et une vie future.

Aux qualités qu'exige le rôle hardi de réformateur, telles que la pénétration d'esprit, le courage, la fermeté, l'éloquence, Mahomet joignait une profonde connaissance des hommes et l'art de les subjuguer par la persuasion. Il commença par se soustraire aux regards de ses concitoyens, et par mener une vie austère et retirée : malgré ses richesses, il ne se nourrissait que de pain d'orge, de dattes et d'eau pure; il endurait souvent la faim, et tâchait même d'en émousser l'aiguillon en se serrant le ventre avec une pierre fortement attachée, et enfin quelquefois il se passait de feu pendant des mois entiers.

A l'âge de 40 ans, Mahomet quitta la Mekke, et se transporta à trois milles de cette cité, dans une grotte du mont Hara, solitude où il avait coutume de se renfermer durant un mois de l'année, pour n'être point troublé dans ses méditations. Ce fut dans cette caverne, au milieu des ténèbres de la nuit, que l'ange Gabriel, descendu sur la terre par ordre de

Dieu, apporta le Koran à Mahomet, en lui disant : *Lève-toi prends et lis, au nom de ton Seigneur.* A quoi Mahomet répondit : *Je suis pauvre et ignorant; je ne connais point les lettres, et n'ai jamais su lire.* A cet humble aveu l'ange répliqua par les paroles suivantes, qui sont devenues sacramentelles pour tous les Musulmans : *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète.*

Rentré dans sa famille, Mahomet s'empressa de donner connaissance de cette révélation à sa femme Khadydjah, qui ne fit aucune difficulté d'y ajouter foi. Mais sa propre tribu ne fut pas aussi docile ; car, après trois années de révélations semblables, Mahomet ayant prononcé, au milieu d'un repas donné aux Coraïschites, un discours dans lequel il déclare avoir reçu de Dieu l'injonction de présenter à l'Arabie la perspective d'une félicité parfaite dans ce monde et dans l'autre, provoqua l'étonnement d'abord, puis les éclats de rire de l'assemblée, lorsqu'elle le vit choisir le jeune Aly, à peine âgé de 14 ans, pour son lieutenant, destiné à partager avec lui le fardeau du prosélytisme. Malgré ce malheureux début, Mahomet n'en persiste pas moins à prêcher publiquement sa doctrine ; et, aux représentations que lui fait son oncle Abou-Thaleb sur les périls auxquels il s'expose, ainsi que ses amis, il répond avec fermeté que, quand même on placerait le soleil à sa droite et la lune à sa gauche, il ne se désisterait point de son entreprise.

Les persécutions qu'on lui suscite sont poussées au point qu'il permet à ceux de ses partisans qui n'avaient aucun moyen de s'y soustraire de se retirer dans l'Abyssinie. Pour lui, après avoir échappé à la fureur des Coraïschites, il fut obligé de rester renfermé pendant trois ans dans le château de son oncle. Malgré la proscription lancée contre lui, lorsque les fêtes du pèlerinage appelaient à la Mekke un concours général des tribus arabes, Mahomet se mêlait parmi les pèlerins, et, se disant toujours l'envoyé de Dieu, l'organe de l'Être suprême, se mettait à prêcher vivement contre les cultes idolâtres, et s'exposait ainsi à toutes sortes d'insultes, dangereuses même pour sa vie. Ce fut dans la dixième année de sa mission qu'il vit mourir successivement son oncle

Abou-Thaleb et son épouse Khadydjah ; double perte qui lui fut d'autant plus douloureuse que les biens et l'autorité de son protecteur passèrent dans les mains de ses ennemis, et servirent à redoubler les attaques auxquelles il était en butte.

Tout intéresse dans la vie de Mahomet, jusqu'aux écarts de l'imagination la plus fantastique : c'est ce qui nous engage à dire un mot du prodigieux voyage qu'il assure avoir fait en une nuit de la Mekke à Jérusalem, et de là dans le ciel, et qu'il rapporte à la douzième année de sa mission. « Une » certaine nuit, dit-il, pendant mon sommeil, l'ange Ga- » briel se présenta devant moi : il avait cinq cents paires » d'ailes, et d'une aile à l'autre il y avait la distance de » cinq cents années de chemin. Il me poussa, et me dit : » lève-toi, je suis ton frère Gabriel. » Puis, ayant amené la jument Al-Borak, l'ange ordonna à l'animal de se laisser monter par Mahomet, qui en un clin d'œil fut transporté dans le temple de Jérusalem, où il trouva Abraham, Moïse et Jésus, qui vinrent au-devant de lui, et avec lesquels il adressa sa prière à l'Être suprême. Là Gabriel et Mahomet trouvèrent une échelle de lumière préparée pour eux, et qui leur servit à monter depuis le premier ciel jusqu'au septième, en traversant en peu d'heures des espaces immenses, puisque tous ces cieux sont séparés les uns des autres d'une distance ou intervalle de cinq cents années de chemin. Enfin, après une route semée d'une infinité de merveilles, dont l'énumération paraîtrait trop longue ici, Mahomet monta jusqu'au trône de l'Éternel, avec qui il eut une longue conversation, dans laquelle Dieu lui révéla un grand nombre de mystères, lui fit entendre toute sa loi, lui promit qu'il deviendrait la plus parfaite de toutes ses créatures, l'homme le plus élevé au-dessus du reste des mortels, qu'il aurait la connaissance de toutes les langues, etc., etc. Muni des instructions nécessaires pour devenir le législateur du peuple sur lequel il devait régner, Mahomet reprit le même chemin et voyagea de la même manière, accompagné de l'ange Gabriel, qui le reconduisit à travers les cieux à Jérusalem, et de là jusqu'à la Mekke.

Cette relation dont nous avons beaucoup abrégé les détails, puisqu'elle ne contient pas moins de cent pages dans l'ouvrage de Gagnier, parut aux disciples de Mahomet tellement incroyable, tellement absurde, que plusieurs l'abandonnèrent à l'instant, et que tous peut-être l'eussent quitté, si Abou-Bekr, personnage considérable, n'eût appuyé le témoignage du prophète, en jurant que, pour lui, il y ajoutait une foi entière. Il est bon de remarquer que tous les auteurs mahométans attestent ce voyage, mais qu'en l'attestant, les plus graves et les plus dignes de foi, à la tête desquels il faut citer Abulfeda, soutiennent que Mahomet ne fut transporté qu'en esprit.

Cependant, malgré cet échec, la mission du prophète commençait à faire des progrès. Alarmés de ce résultat, les Coraïschites, fort attachés à leurs idoles, résolurent de se défaire de Mahomet par un meurtre, dont l'exécution serait confiée à un homme de chacune de leurs tribus, afin que celles-ci partageassent également la responsabilité de ce crime. Instruit de ce complot, Mahomet couvre Aly de sa robe verte, le fait coucher à sa place dans son lit, puis sort, passe au milieu des conjurés en leur jetant aux yeux une poignée de poussière, *et se rend* au domicile d'Abou-Bekr. Les assassins, soupçonnant son évasion, regardent à travers la porte, et trompés par la présence et le costume d'Aly, qu'ils prennent pour Mahomet, ils demeurent en sentinelle toute la nuit et ne reconnaissent leur erreur que le matin. Accompagné d'Abou-Bekr, le prophète s'enfuit dans une caverne du mont de Thour, à une lieue au sud de la Mekke. Puis il se dirigea sur la route d'Yathreb, où il fut atteint par une troupe de Coraïschites ; mais, au moment où celui qui la commandait voulut se saisir de Mahomet, son cheval s'abattit, et cet accident troubla tellement le chef des Coraïschites, qu'il rebroussa chemin et dérouta même les autres partis qui poursuivaient le fugitif.

C'est de cette fuite que date le commencement de l'ère dont se servent les mahométans, et qui est connue sous le nom d'*hégire* (qui veut dire *fuite*). Le prophète entrait alors dans la cinquante-quatrième année de son âge et la quator-

zième de sa mission. C'est aussi à cette époque qu'il commence à employer la force des armes pour abattre ses ennemis et consolider sa domination.

Le 14 mars de l'an 624 (deuxième de l'hégire), Mahomet, à la tête de trois cent treize hommes, attaque, dans un lieu nommé Bedr, près de la mer Rouge, un corps de neuf cent cinquante Coraïschites, venus au secours d'une riche caravane : il les met en déroute, leur tue soixante-dix hommes, et fait un pareil nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient son oncle Abbas et Ocaïl, frère d'Aly, qui aussitôt embrassèrent sa doctrine. Quoique cette victoire ne coûtât à Mahomet que quatorze hommes, il ne put cependant empêcher que la plus grande partie de la caravane ne fût ramenée à la Mekke par Abou-Sofian, qui la commandait.

Ce dernier chef, voulant prendre sa revanche, reçut des Coraïschites le commandement d'un corps de trois mille hommes, avec deux cents chevaux, et s'avança jusqu'à six milles de Médine. Mahomet n'avait à lui opposer que des forces très-inférieures, et voulait se renfermer et se défendre dans la ville. Mais, cédant à l'avis du plus grand nombre de ses officiers, il en sortit avec un millier d'hommes (1) et deux chevaux seulement, le sien compris, et il vint camper près de la montagne d'Ohod, à quatre milles au nord de Médine. Ce combat eut lieu le 23 mars 625. Le premier choc des Musulmans fut si terrible qu'il fit plier l'armée ennemie. Mais Khaled, qui commandait l'aile droite de celle-ci, s'apercevant que l'arrière-garde de Mahomet a quitté ses rangs pour se livrer au pillage, ne tarde pas à faire changer la fortune, en tournant la position du prophète et l'attaquant par derrière. Bientôt les Musulmans, enfoncés de toutes parts et croyant

(1) Il est à remarquer qu'à cette époque les Arabes, qui depuis sont devenus les premiers cavaliers du monde, n'avaient point de chevaux : ceux-ci étaient remplacés par des chameaux. Sylvestre de Sacy nous apprend qu'un cadeau somptueux consistait en une maison, une femme esclave, deux cents chameaux et un cheval. (*Mémoire sur l'origine et les anciens monumens de la littérature parmi les Arabes.* Académie des inscriptions et belles-lettres, t. 50.)

leur chef tué, prennent la fuite : Mahomet, blessé de deux flèches, est renversé de cheval par une grêle de pierres, dont l'une lui casse deux dents et fait voler son casque en éclats. Il serait même resté sur le champ de bataille parmi les morts, si plusieurs de ses compagnons ne l'eussent retiré de la mêlée et emporté dans un village voisin. Mahomet devait être exterminé ce jour-là ; mais les Mekkois, au lieu de profiter de leur victoire, ne songent qu'à satisfaire leur vengeance sur les Musulmans qui ont succombé, et mutilent horriblement leurs cadavres. Puis, apprenant que le prophète revient contre eux avec de nouvelles forces, ils sont saisis d'une terreur panique et s'enfuient précipitamment vers la Mekke.

La perte de cette bataille faillit anéantir sans retour les projets de Mahomet, et lui attira le blâme de ses sectateurs, dont les uns élevaient des doutes sur la nature de sa mission, et les autres lui reprochaient la mort de leurs parens et de leurs amis. Il répond aux premiers que ce revers a pour cause les fautes et les péchés de plusieurs d'entre eux, et aux seconds que Dieu ayant immuablement réglé la dernière heure des hommes, les fidèles dont on déplorait le trépas n'avaient fait qu'accomplir leur destinée, et qu'ayant péri pour la foi, ils étaient entrés dans le séjour de l'éternelle félicité. Mahomet insiste beaucoup, dans le Coran, sur cette doctrine de la prédestination et du fatalisme.

C'est à cette époque que Dieu révéla au prophète le passage du Coran qui défend l'usage du vin et de toutes les liqueurs fortes, ainsi que les jeux de hasard, soit pour prévenir les disputes, les querelles et même les meurtres qui proviennent souvent de la débauche, soit pour éviter, à l'aide de la sobriété, toute indécence dans la pratique des devoirs religieux.

Une autre révélation importante, c'est celle qui ordonne l'ablution ou purification du corps avec de l'eau, et, à défaut de celle-ci, avec du sable fin ou de la poussière.

Une accusation d'adultère portée contre Aïechah, l'une des femmes de Mahomet, donna au prophète beaucoup d'inquiétude et de tourment, à cause de la division que cette affaire

avait excitée parmi ses disciples, dont les uns regardaient l'accusation comme l'expression de la vérité, et les autres comme une insigne calomnie. Mahomet ne savait à quel parti s'arrêter, lorsque, au bout d'un mois d'indécision, il lui arrive une révélation du ciel, qui proclame l'innocence d'Aïechah et règle à l'avenir les procès de cette nature. Cette révélation, qui forme une partie du vingt-quatrième chapitre du Coran, excita en Mahomet une crise si violente, que la sueur ruisselait par tout son corps, quoique ce fût un jour d'hiver très-froid.

Vers la même époque, il voulut faire un pèlerinage à la Mekke pour en visiter le saint temple : il partit escorté de quatorze cents hommes, et emmenant soixante-dix chameaux qui devaient être offerts en sacrifice. Mais les Coraïschites s'opposèrent à cette visite avec un puissant corps d'armée, qui arrêta Mahomet. Alors le prophète se rasa la barbe et les cheveux, probablement en signe d'humilité, parce que son pèlerinage n'avait pas réussi. Ses partisans imitèrent son exemple, qui resta comme une coutume invariable.

Quelques mois après, il conduisit seize cents hommes contre les Juifs de la tribu Khaïbar, ses irréconciliables ennemis. Après les avoir vaincus, Mahomet était allé loger chez un Juif, dont le fils, nommé Marhab, d'une taille colossale et qui commandait l'un des châteaux forts, avait eu la tête fendue en deux par un coup de sabre que lui avait porté Aly dans un combat singulier. Zéinab, sœur de Marhab, pour venger la mort de son frère et le désastre de sa patrie, conçoit le projet d'attenter aux jours du prophète, et lui sert une épaule de mouton empoisonnée. La sensation de dégoût qu'éprouve Mahomet en mâchant un morceau de cette viande le lui fait rejeter aussitôt, et en même temps il défend aux convives d'y toucher; mais un de ses officiers, qui en avait avalé, ne tarda pas à tomber dans de violentes convulsions, après lesquelles il expira. Le prophète, en évitant ainsi la mort, se ressentit néanmoins long-temps de cet accident, quoique, pour détourner l'effet du poison, il se fût fait appliquer incontinent des ventouses sur les épaules. Interrogée

sur le motif qui l'avait portée à ce crime : « J'ai voulu, répondit la Juive, m'assurer si tu es véritablement prophète, » et si tu saurais te préserver du poison : dans le cas contraire, j'aurais délivré mon pays d'un imposteur et d'un » tyran. » Mahomet lui pardonna, suivant quelques écrivains; d'autres disent qu'il la livra aux parens de l'officier mort empoisonné.

Au commencement de la septième année de l'hégire, la conquête de la tribu juive de Khaïbar, et l'heureux succès qu'obtinrent ses généraux jusque dans l'Yémen, déterminèrent Mahomet à étendre sa religion hors de l'Arabie. Ses efforts ne furent point stériles; car il obtint l'adhésion de plusieurs gouverneurs des provinces voisines, qui embrassèrent l'islamisme. Un pèlerinage qu'il fit à la Mekke l'an 629 lui réussit également : une foule de Coraïschites accourus vers lui se convertirent à la religion musulmane, et le suivirent à Médine, lieu ordinaire de sa résidence. Enfin, se sentant assez fort pour dicter la loi à ses anciens ennemis, il parvint à s'emparer de la Mekke, y fit son entrée solennelle un vendredi 11 janvier 630, déclara libres tous les habitans de cette ville, se transporta ensuite sur la colline d'Al Safa, où il fut *inauguré souverain spirituel et temporel*, et reçut le serment de fidélité de toute la population assemblée. Après cette cérémonie, il marcha vers la Caabah, eu fit sept fois le tour avec ses coreligionnaires, puis, entrant dans le temple, il en détruisit toutes les idoles, au nombre de trois cent soixante.

Quoique la soumission de la Mekke eût entraîné celle des villes voisines, plusieurs tribus néanmoins résistèrent encore et se mirent sous le commandement d'un capitaine expérimenté, nommé Malek, qui vint prendre une position avantageuse dans la vallée d'Honaïn, à trois milles de la Mekke. Mahomet marche contre lui avec douze mille hommes, qui, tombant dans une embuscade, sont saisis d'épouvante et prennent la fuite. Sur le point d'être enveloppé, le prophète prend la résolution de vaincre ou de mourir, en se jetant tête baissée au milieu des ennemis, et il pique vivement sa monture, lorsque son oncle Al Abbas saisit promptement la bride

de la mule et arrête son élan : « Puisque vous vous opposez » à ma résolution, dit Mahomet à son oncle, rappelez donc » les fuyards au combat. » Celui-ci exécute cet ordre d'une voix tonnante, et il est obéi; les soldats reviennent à la charge avec vigueur, le prophète les anime du geste et de la voix, et invoque en même temps le secours de Dieu; puis, ramassant une poignée de poussière, il la jette à la face des ennemis, en les frappant de sa malédiction. Ceux-ci reculent à leur tour, et laissent échapper la victoire. Peu de temps après, ils cédèrent à la générosité de Mahomet, qui leur avait restitué leurs biens, leurs femmes et leurs enfans, et ils embrassèrent la religion musulmane.

L'année suivante, il se sépara complètement de ses femmes, après les avoir averties qu'il ne coucherait point avec elles durant l'espace d'un mois, toutefois sans leur faire connaître le motif de cette séparation. Il s'abstint aussi de tout festin extraordinaire. Fidèle à sa parole, le mois expiré, il reprit ses habitudes comme auparavant.

Au commencement de la dixième année de l'hégire, Mahomet apprit avec une vive joie que les tribus arabes les plus éloignées avaient enfin reconnu spontanément son autorité spirituelle et temporelle. Il fit encore cette même année (22 février 632) le pèlerinage de la Mekke; mais celui-ci, qui fut le dernier, et que les Arabes ont appelé le *pèlerinage d'adieu*, eut cela de remarquable, que le prophète y parut, non pas escorté, comme les autres fois, de quelques centaines de ses partisans, mais accompagné de toute sa maison, qui était nombreuse, et suivi de cent quatorze mille pèlerins accourus de tous les points de l'Arabie. Son entrée dans la ville sainte fut un véritable triomphe. Après avoir rempli les fonctions de pontife, et proclamé la formule de l'unité de Dieu et de son éternité, il termina son pèlerinage par la réforme de l'ancien calendrier arabe, auquel il substitua l'année purement lunaire et vague, que les Musulmans suivent encore aujourd'hui.

Parvenu au comble de la puissance, respecté de ses disciples à l'égal d'un Dieu, redouté des Grecs et des Per-

sans, Mahomet n'avait plus qu'à jouir de l'œuvre extraordinaire qu'il avait accomplie si péniblement, de la gloire attachée au titre de législateur d'une grande nation. Hélas! il était près de terminer le rôle immense qu'il avait joué dans le monde.

Deux mois à peine s'étaient écoulés depuis son retour à Médine : il est saisi d'un violent mal de tête, accompagné d'une fièvre dont il attribue la cause au poison qu'il avait pris trois ans auparavant. L'ardeur fébrile est poussée à tel point, qu'il se fait verser sur le corps, par ses femmes, autant d'eau que peuvent en contenir sept grandes outres, ce qui le soulage assez pour qu'il puisse se transporter le lendemain à la mosquée, soutenu par Aly et par Fadhl, fils d'Abbas. Là, il célèbre les louanges de Dieu, lui demande humblement pardon de ses péchés, puis monte en chaire et fait connaître à ses auditeurs qu'il est prêt à réparer publiquement les injustices qu'il peut avoir commises, et à donner satisfaction aux plaintes qui lui seront adressées. Interrompu par un homme du peuple dont la voix réclame trois drachmes qui lui étaient dues, Mahomet les paie aussitôt en disant : « Il est bien plus » facile de supporter la honte dans ce monde que dans l'au- » tre. » Il termine son discours en lançant l'anathème sur les Juifs, qui avaient toujours été ses plus implacables ennemis.

Sa maladie redoublant de violence, il demande un jour, dans un accès de délire, une plume et de l'encre, pour écrire un livre destiné à servir de règle à ses disciples et à les préserver de l'erreur après sa mort. Cette demande frappa d'étonnement les personnes présentes, parce qu'elles croyaient que Mahomet ne savait ni lire ni écrire. (Nous verrons plus bas ce qu'on doit penser de cette assertion.) Enfin, après avoir affranchi ses esclaves, imploré la miséricorde de Dieu pour être reçu au nombre de ses élus, et prouvé ainsi que la religion l'occupa jusqu'à son dernier souffle, il expira le seizième jour de sa maladie, et un lundi qui correspond au 8 juin 632 de Jésus-Christ. Mahomet était alors dans la soixante-troisième

année de son âge (1). En résumant les travaux de son apostolat, on voit qu'il a prophétisé pendant vingt-trois ans, commandé aux Arabes durant une dizaine d'années environ, et que ce temps lui a suffi non-seulement pour établir une religion qui, après douze cents ans, domine encore aujourd'hui sur une grande étendue de pays, mais aussi pour jeter les fondemens d'un empire qui, en moins d'un siècle, prit une extension immense, et fit trembler tous les peuples et les souverains de la chrétienté.

Nous ne pouvons mieux terminer, messieurs, cette biographie très-abrégée de Mahomet, qu'en vous offrant son portrait tracé par l'historien Abulfeda (2), portrait qui paraît plein de justice et de vérité. « Mahomet avait reçu de la » nature une intelligence supérieure, une raison exquise, une » mémoire prodigieuse. Il parlait très-peu, et se plaisait dans » le silence. Son front était toujours serein. Sa conversation » était agréable et parfois semée de traits joyeux et piquans. » Il avait le caractère égal. Juste envers tous, il traitait avec » la même équité un étranger et un parent, l'homme puissant » et le faible. Il ne méprisait point le pauvre à cause de sa » pauvreté, et ne révérait point le riche à cause de ses ri- » chesses. Il employait le charme de sa conversation à gagner » le cœur des grands, et réservait sa familiarité pour ses » amis, ses compagnons, qui n'eurent jamais à se plaindre » de ses procédés. Il écoutait avec patience celui qui lui par- » lait, et ne se levait jamais le premier. Si quelqu'un lui ser- » rait la main en signe d'amitié, il ne la retirait point avant

(1) Ces soixante-trois ans se comptent d'après le calcul ordinaire des Arabes, et reviennent, comme l'observe Prideaux, seulement à soixante-un ans, suivant notre manière de calculer.

(2) Ismaël Abulfeda était prince de Hamah, en Syrie, et s'est rendu célèbre par ses connaissances en histoire et en géographie, et spécialement par sa biographie de Mahomet, dont J. Gagnier a donné une édition en arabe et en latin, accompagnée d'une grand nombre de notes, sous le titre: *De vitâ et rebus gestis Mohammedis*, Oxford, 1723, in-f°. On accuse cette édition d'ête fort incorrecte, tant pour le texte que pour la version.

» qu'on ne l'eût prévenu. Il visitait fréquemment ses compa- » gnons d'armes, et s'informait de leurs affaires. Conquérant » de l'Arabie, il s'asseyait souvent à terre, trayait lui-même » ses brebis, raccommodait ses vêtemens, allumait son feu, » et préparait de ses propres mains à manger à ses hôtes. » Maître de tant de trésors, il les répandait généreusement, » et ne gardait pour sa maison que le simple nécessaire. On » dit de lui qu'il surpassa les hommes en quatre qualités, en » valeur, en libéralité, en force du poignet à la lutte, et en » vigueur dans le mariage. Il disait souvent que Dieu avait » créé deux objets pour le bonheur des humains, les femmes » et les parfums. » Tel est le portrait que nous a laissé un historien remarquable par son impartialité (1).

Il est rare de rencontrer une réunion de belles qualités sans qu'elles soient ternies par quelque défaut. Celui qui domina chez Mahomet fut, sans contredit, l'incontinence; car, outre les douze ou quinze femmes légitimes qu'il avait épousées, il eut encore onze concubines, quoique, dans le Koran, il ait autorisé ses coreligionnaires à n'en posséder que trois ou quatre; il conseille même, si l'on ne peut les maintenir avec équité, de se borner à une seule. Mais ce qui est digne de remarque, c'est que cette incontinence ne se manifesta qu'après avoir perdu Khadydjah, sa première femme, c'est-à-dire vers l'âge de cinquante ans. Il fallait que la nature l'eût doué d'une puissance virile extraordinaire (2).

Après vous avoir présenté, messieurs, la série des faits principaux qui constituent la biographie de Mahomet, et qui nous sont fournis par de nombreux documens dignes de foi, nous allons maintenant mettre sous vos yeux les argumens sur lesquels s'appuie M. le docteur Beaux pour prouver l'aliéna-

(1) Pour la constitution physique de Mahomet, V. Gagnier, t. III, pag. 272 et suiv., édition d'Amsterdam, 1748.

(2) C'est au point même que, suivant une tradition, Aly, en lavant les parties inférieures du corps (ablution dont l'avait chargé le prophète quelque temps avant de mourir), Aly sentit quelque chose qui faisait résistance, et s'écria: « O prophète! certainement ta verge se tient » droite vers le ciel. » (V. Gagnier, t. III, p. 258.

tion mentale du prophète musulman ; ces argumens ont pour base les divers actes qui ont le plus marqué dans la vie de Mahomet. Comme nous ne pouvons partager l'opinion de l'auteur du mémoire, nous allons franchement la combattre par une réfutation d'autant plus impartiale qu'elle reposera sur les faits, le raisonnement et les convenances.

Vous vous rappelez, messieurs, la vie retirée, les austérités, les privations auxquelles s'était condamné le prophète long-temps avant d'annoncer aux hommes les révélations qu'il prétendait lui être venues de l'ange Gabriel. M. Beaux conçoit fort bien qu'un individu influencé par des idées religieuses s'impose les plus rudes travaux, les plus rigoureux devoirs ; mais il ne voit pas la nécessité que cet individu aille chaque année se renfermer durant un mois entier dans une caverne, sans feu, sans nourriture, ni qu'il se serre le ventre avec une pierre pour apaiser sa faim. C'est ainsi, ajoute M. Beaux, que le prophète a perdu près de dix années dans des pratiques superstitieuses qui n'avaient pas de témoin, et dans des prédications qui, non-seulement restaient sans succès, mais encore l'exposaient à toutes sortes d'avanies : on doit donc considérer cette malheureuse opiniâtreté de Mahomet comme un signe d'aliénation mentale.

Voici notre réponse à cet argument : lorsqu'un homme se sent entraîné par une vocation prononcée à jouer un rôle aussi élevé que celui de législateur et de prophète, il doit se livrer d'abord à l'étude de ce rôle, le méditer long-temps pour se le rendre familier, s'y préparer par une sorte de noviciat, et en faisant mouvoir tous les ressorts propres à s'assurer des chances de succès. Or, les moyens de réussite les plus puissans ne sont-ils pas ceux qui tôt ou tard frappent les masses, entraînent la multitude, et qui, par leur originalité, leur bizarrerie même, excitent l'étonnement d'abord, puis finissent par commander le respect et l'admiration ? Nous pourrions invoquer ici l'exemple des prophètes anciens, qui menaient la vie la plus dure, s'imposaient les plus rudes travaux et de longs jeûnes, priaient Dieu plusieurs fois le jour et la nuit pour eux-mêmes et pour les autres, ne s'alimentaient que

des mets les plus grossiers, ne buvaient que de l'eau, ne portaient pour habit qu'un sac ou un cilice. Ainsi, Zoroastre, le législateur des Perses, se retira pendant quelque temps dans la grotte d'une montagne (de l'Iran), pour y consulter l'Être suprême et s'y livrer à des méditations religieuses, ne prenant pour alimens que du fromage et du lait. Ainsi, on représente le prophète Élie comme un homme vêtu d'un habit de poil avec une ceinture de cuir, et habitant une caverne. Ainsi, lorsque Dieu commande à Isaïe de se dépouiller, il lui ordonne d'ôter le sac qui entoure ses reins et de marcher pieds nus. N'avons-nous pas vu Mahomet couvert également d'habits grossiers, qu'il prenait même soin de raccommoder de ses propres mains ? Toujours les hommes qui ont eu la prétention de dominer les autres et de se poser en fondateurs d'une religion nouvelle se sont efforcés d'inspirer la confiance et la vénération, en affectant un genre de vie extraordinaire, remarquable surtout par une sobriété poussée à l'excès, la plus modeste simplicité dans le vêtement, et la piété la plus ardente. C'est par ces pratiques austères et par la solitude que Mahomet s'était préparé à subir tous les hasards de son dangereux apostolat, et l'on a pu voir qu'elles ne lui avaient pas été inutiles pour la réussite de son entreprise : sous ce rapport, elles ne révèlent donc pas la moindre trace d'aliénation mentale. Du reste, en feignant des révélations du ciel, Mahomet ne faisait qu'imiter les législateurs qui l'avaient précédé, tels que, par exemple, Minos, qui allait recevoir de Jupiter, sur le mont Dyctée, les lois destinées à l'île de Crète; Lycurgue, qui fit le voyage de Delphes pour y consulter Apollon; Numa-Pompilius, qui ne prenait ses inspirations que de la nymphe Égérie; Solon, qui se disait instruit par des oracles; Zaleucus, qui, pour faire admettre ses lois par les Locriens, assurait les avoir reçues de Minerve (1).

M. Beaux considère comme des hallucinations les visions du prophète, et il les compare à celle de Pascal, qui croyait voir

(1) V. Pastoret, *Zoroastre, Confucius et Mahomet, comparés comme sectaires, législateurs et moralistes*, p. 388.

un abîme à son côté gauche, depuis l'accident qui lui était arrivé près du pont de Neuilly. Mais cette manière d'envisager les visions de Mahomet serait tout-à-fait contraire à la doctrine soutenue par M. Beaux; car, malgré cette hallucination, non-seulement Pascal n'était pas aliéné, comme chacun sait; mais il y a mieux, il composa et publia, depuis cette époque, les *Lettres provinciales*, ainsi que les solutions des fameux problèmes de la *cycloïde* ou *roulette* (1). L'hallucination, du verbe *hallucinor*, s'abuser, est bien un trouble de l'esprit, un symptôme de délire, pendant lequel les perceptions erronées s'éloignent des notions acquises sur les propriétés des choses et des personnes, et elle accompagne fréquemment les vésanies; mais seule elle ne constitue point l'état de folie. L'halluciné, dit Esquirol (2), ressemble à don Quijote; il prend un moulin à vent pour un homme, un nuage pour un corps de cavalerie.

Pourquoi les historiens s'accordent-ils à considérer Mahomet plutôt comme un imposteur que comme un aliéné? M. Beaux, qui se fait cette question, y répond en disant: « que les historiens, tous étrangers aux connaissances médi» cales, ignorent qu'il existe des folies partielles, qui ne » s'opposent point complètement à l'exercice de l'intelligence, » et que, dans le nombre des individus qui en sont atteints, » se trouvent quelquefois des êtres doués de plus de bon sens, » de talent et d'esprit que le commun des hommes; » et c'est à ce sujet que M. Beaux cite l'exemple de Pascal. Mais nous lui répondrons que l'illusion une fois dissipée, Pascal reconnaissait son erreur; ce qui n'est jamais arrivé à Mahomet, qui, au contraire, prenait acte de toutes ses visions, avait soin de les faire enregistrer comme des vérités par ses secrétaires, puis s'en imposait successivement de nouvelles, à mesure qu'elles lui étaient nécessaires pour aplanir des difficultés de position ou de doctrine, ou pour subjuguer les esprits et fonder la domination de sa loi.

(1) Courbe décrite dans l'espace par le clou d'une roue qui roule sur une ligne donnée.

(2) Des maladies mentales, Paris, 1838, t. I, page 159.

La première personne que le prophète met dans la confidence de son apostolat, c'est sa femme Khadydjah, qui croit sur-le-champ à la sainteté de sa mission. Puis il persuade son cousin Aly, fort jeune encore, ensuite un esclave auquel il donne la liberté; enfin un homme fort considérable, Abou-Bekr, magistrat civil et criminel à la Mekke, dont l'exemple entraîne dix autres personnages d'un rang élevé. Cette manière de procéder n'est certes pas d'un esprit aliéné. Mais poursuivons.

Mahomet veut commencer sa mission en réunissant dans un repas quarante de ses proches: mais un convive l'ayant interrompu au moment où il voulait prendre la parole, l'assemblée se sépare. Le lendemain il donne un second repas semblable au premier, y invite les mêmes personnes, et entre en matière en leur communiquant les ordres qu'il dit avoir reçus de Dieu comme son envoyé, pour les faire jouir des biens de ce monde ainsi que de ceux de l'autre vie, et il termine en leur déclarant que le fardeau de cette mission sera partagé par Aly, qu'il nomme son lieutenant, et qu'il se met à embrasser tendrement en l'appelant son frère. A ce moment, tous les convives se regardent d'abord interdits, stupéfaits, *puis partent* d'un éclat de rire.

Nous conviendrons avec M. Beaux que ce début était mal combiné, et qu'il aurait eu plus de chances de succès, si Mahomet eût procédé d'abord par voie d'insinuation auprès de chacun de ses proches en particulier, et si surtout il n'eût pas engagé les assistans à prêter obéissance à son neveu Aly, le plus jeune des convives, parmi lesquels se trouvait son propre père. Quoiqu'il en soit, il nous paraît plus juste de considérer cette manière d'agir comme un essai malhabile que comme un acte de démence. Il fallait commencer d'une façon ou d'une autre. Mahomet ne jouissait pas d'un crédit assez puissant, son éloquence n'était pas encore devenue assez entraînante pour conquérir sur-le-champ le suffrage de ses auditeurs. On pourrait dire néanmoins qu'il y avait une sorte d'adresse à s'ouvrir d'abord à des parens naturellement disposés à l'indulgence, plutôt qu'à des étrangers, qui auraient

pu lui susciter une dangereuse opposition. Nous ne voyons donc ici que le fait d'un homme qui tente une entreprise téméraire et qui manque de l'expérience nécessaire au succès, mais dont le cerveau ne nous paraît avoir subi aucune altération. Si cette dernière circonstance eût existé, est-ce que son oncle Abou-Thaleb, homme sage et considéré, ne s'en serait pas aperçu? Est-ce qu'il aurait couvert de sa protection, à ses risques et périls, un imprudent neveu, dont il ne partageait même pas les opinions?

M. Beaux trouve étrange la persistance de Mahomet à soutenir son apostolat malgré des échecs multipliés, et quoiqu'il fût parvenu à peine, au bout de cinq ans, à se concilier une centaine de prosélytes, esprits faibles qui, pour échapper aux persécutions, sont forcés de changer d'asile et de fuir la ville qui les a vu naître. Mais n'est-ce point le propre de l'apostolat de marcher à son but avec une opiniâtreté invincible, de se raidir contre tous les obstacles pour les renverser, de braver les persécutions, les dangers, la mort même, plutôt que de renoncer au rôle si élevé de fondateur d'une religion nouvelle? Et c'est précisément ce que démontrent toutes les actions de Mahomet depuis le commencement de son entreprise.

M. Beaux s'étonne encore que, resté riche après la mort de sa femme, entouré de considération et de respect, Mahomet n'ait pas hésité à faire le sacrifice de toutes les jouissances d'une vie douce et tranquille; et dans quel but? pour se proclamer l'envoyé de Dieu, pour prêcher une foi nouvelle, au risque de bouleverser son pays par une révolution religieuse, d'y soulever mille tempêtes, et d'attirer sur sa tête la malédiction de ses parens, de ses amis et de sa nation entière. Il n'y a, suivant M. Beaux, qu'un esprit aliéné qui puisse renoncer ainsi aux douceurs de la vie privée, pour courir les hasards d'une entreprise aventureuse, dépourvue de toute chance de succès. C'est encore là, répondrons-nous, un des caractères de l'apostolat, de mépriser les richesses, de repousser un bonheur calme, de s'exposer aux plus rudes épreuves de l'abandon et de la misère, et toujours d'affron-

ter la mort, comme cela arriva plusieurs fois à Mahomet, lorsqu'il osait se présenter seul au milieu des tribus arabes et prêcher des dogmes religieux qui étaient la condamnation formelle de leur idolâtrie. On ne peut donc apercevoir dans ce cas-ci, pas plus que dans les autres, le moindre symptôme d'aliénation mentale.

La relation du fameux voyage que, vers la douzième année de sa mission, le prophète accomplit, en une nuit, de la Mekke à Jérusalem, et de là dans le ciel, fournit à M. Beaux la preuve la plus convaincante de la folie de Mahomet, parce que celui-ci ne le donne pas comme un rêve, mais bien comme un voyage véritable, et parce que la connaissance qu'il en transmit à ses disciples produisit sur eux une impression tellement défavorable, que sur-le-champ beaucoup l'abandonnèrent; ce qui compromit gravement l'entreprise du prophète, et faillit même la ruiner complètement.

La plupart des écrivains qui se sont occupés de Mahomet ont regardé cette pérégrination comme un conte extravagant. Cependant l'auteur anglais George Sale pense que ce fut une des ruses les plus subtiles du prophète, qui ne feignit sa relation directe avec Dieu, que pour relever l'importance de sa mission et s'attirer la vénération générale. Nous ne sommes pas éloignés de partager cette opinion, lorsque nous réfléchissons que Mahomet s'adressait à un peuple ignorant, superstitieux, ami des fables et du merveilleux, et dont il fallait frapper fortement l'imagination par des tableaux d'une grandeur surhumaine. Il est évident que cette invention hyperbolique, sur laquelle il fondait l'espoir du succès, alla précisément contre son but, puisqu'elle contribua à détacher de sa doctrine un certain nombre de ses disciples. Mais il mettait tout en œuvre pour arriver à ses fins; et si quelques-unes de ses tentatives ont échoué, on doit du moins lui rendre cette justice, que jamais leur insuccès n'ébranla sa fermeté, ne rebuta sa constance. Remarquons d'ailleurs que, si ce stratagème lui eût réussi, il n'eût pas manqué d'en renouveler l'usage aussi fréquemment qu'il eût été nécessaire à ses projets. Quoi de plus commode, en effet, pour donner de la

solidité à un nouvel établissement religieux, que d'avoir avec Dieu des communications directes, sans aucun intermédiaire? Mais jugeant sainement l'absurdité de sa fable par le mauvais effet qu'elle avait produit, il se garda bien d'y revenir, tandis que le succès constant de ses relations avec l'ange Gabriel l'engagea à les multiplier.

Il ne lui suffisait pas non plus, pour la réussite de son entreprise, de proscrire l'idolâtrie, de recommander le culte d'un seul Dieu tout-puissant : il fallait encore promettre à ses partisans les récompenses éternelles attachées à ce culte, le prestige d'une vie future pleine de jouissances et de séductions. C'est le paradis le plus brillant, le plus suave, et peuplé de jeunes houris d'une beauté ravissante, qu'il présenta en perpective à ceux qui lui jureraient foi et obéissance. Les fidèles qui auront le bonheur d'y être admis, non-seulement seront exempts de toutes les misères humaines, mais encore verront tous leurs vœux comblés, et goûteront une volupté suprême et des délices éternelles ; car ils jouiront d'une force et d'une jeunesse inaltérables. Au contraire, les infidèles, les impies, les idolâtres, les apostats, les incrédules, les scélérats, seront voués aux enfers et précipités dans un abîme de feu, où ils seront perpétuellement en proie aux plus horribles tourmens.

Après avoir obtenu de ses sectateurs le serment de fidélité à ses dogmes, Mahomet, las de n'opposer que la patience aux injures, l'humilité aux outrages, donna l'ordre d'employer la force des armes à la propagation de la religion nouvelle ; c'est aussi de ce moment que commence réellement sa puissance.

Si M. Beaux saisit avec une certaine adresse les circonstances qui paraissent favorables à la thèse qu'il soutient, on peut aussi lui reprocher de glisser quelquefois trop rapidement sur celles qui lui sont opposées. Ainsi, par exemple, lorsque la vie du prophète est menacée par le complot des Coraïschites, qu'aurait fait un homme ordinaire pour se tirer d'un pareil danger? Sans doute il s'y serait soustrait simplement par la fuite. Mahomet, appréciant l'imminence du péril

et la difficulté d'y échapper, trouve le moyen de tromper ses ennemis ; il se dépouille de sa robe verte, en couvre Aly son lieutenant, le fait mettre dans son lit à la place qu'il occupait, puis sort, passe au milieu des conjurés sans en être reconnu, leur jette aux yeux une poignée de poussière, et se dérobe ainsi à leurs poursuites, tandis que les assassins, trompés par la robe verte qu'ils aperçoivent à travers la porte, demeurent en sentinelle durant toute la nuit et ne sont désabusés que le matin. Est-il bien sûr qu'un aliéné se fût comporté de cette manière? Mais le danger n'était pas encore passé. Accompagné d'Abou-Bekr, Mahomet se réfugie dans une caverne du mont de Thur, à une lieue au sud de la Mekke ; et, comme Abou-Bekr, entendant la voix de ceux qui les poursuivaient, paraissait saisi de frayeur, le prophète le rassure en lui disant : « Ne vous attristez point, car Dieu est avec nous. » Croirait-on que l'auteur du mémoire critique ce langage, et qu'il tance vertement Mahomet, homme courageux et fort, de n'avoir pas cherché, dans une circonstance aussi périlleuse, à vendre chèrement sa vie? Mais il nous semble que M. Beaux est ici complètement dans l'erreur. Si Mahomet, sortant de la caverne, se fût montré pour se défendre, il était perdu *sans ressource*, et sa valeur ne lui eût servi à rien ; car il lui eût été impossible de résister, lui deuxième, à de nombreux conjurés acharnés à sa perte. Persuadé, au contraire, que ses ennemis ne soupçonneraient point le lieu de sa retraite, il y resta calme, fort de la présence de Dieu ; et, en signalant par ses paroles cette présence protectrice, il voulut faire passer la même conviction dans l'esprit de son compagnon, et par ce moyen dissiper sa frayeur.

Nous ferons remarquer, à ce sujet, que M. Beaux ne semble point apprécier à sa juste valeur la grandeur du rôle que joue Mahomet, et ne se place point à une hauteur suffisante pour juger impartialement ses actions. Il faut toujours, en effet, avoir présent à l'esprit, lorsqu'on parle de lui, que ce personnage ne ressemble point à un autre homme ; que ferme, constant, inébranlable dans ses projets, rien ne le fatigue, ne le déconcerte, ne le rebute : il faut se souvenir principa-

lement que tous les actes de sa vie se rapportent à son apostolat, qu'il sacrifie tout à cette cause sublime; que le fanatisme religieux est une passion qui ne tolère aucune résistance et sous laquelle tout doit plier; que le nouveau prophète, d'une imagination naturellement ardente, se sent invinciblement entraîné vers sa mission de réformateur, et que, pour l'accomplir, il doit mépriser des dangers sans cesse renaissans, et ne céder à la crainte ni de la mort, ni du martyre. Voilà sous quel point de vue il faut envisager cette grande figure de Mahomet : alors on ne considèrera pas comme proférées par un fou les paroles religieuses qu'il adresse à son compagnon dans la caverne où ils se sont réfugiés. Reprenons.

A l'époque où Mahomet emploie la force des armes pour faire prévaloir son système religieux, son premier exploit consiste à attaquer, avec trois cent treize combattans, un corps de neuf cent cinquante Coraïschites, qui étaient en marche pour protéger une caravane composée de mille chameaux richement chargés. Il met l'ennemi en déroute en perdant seulement quelques hommes, mais la caravane lui échappe presque entière. M. Beaux blâme ici la conduite de Mahomet, qui, suivant lui, aurait dû commencer par s'emparer du riche convoi, qui n'était défendu que par quarante hommes, plutôt que d'aller attaquer des troupes trois fois plus nombreuses que les siennes, au risque, s'il eût été vaincu, de compromettre tout-à-fait son parti et sa position. Supposons que le prophète eût suivi la marche indiquée par M. Beaux ; supposons-le maître de la caravane. Est-ce que ses ennemis l'auraient laissé paisible possesseur de ce riche butin? Ne seraient-ils pas venus le lui disputer chaudement, et avec d'autant plus de chances de succès, que ces richesses même n'eussent fait qu'embarrasser les soldats du prophète et amollir leur défense? Mahomet pensa donc avec raison que, avant la conquête des richesses, il fallait faire celle des hommes ; et son audace, soutenue et augmentée par l'idée que Dieu devait lui donner la victoire, ne doit-elle pas être considérée ici plutôt comme un des attributs de l'apostolat que comme un symptôme de démence?

Un jour, Mahomet, s'étant écarté de ses gens, s'endort au pied d'un arbre et est surpris dans cette position par un officier ennemi, qui lui crie en le menaçant de son épée : « Mahomet, qui te défendra contre moi? — Ce sera Dieu, répond » le prophète se réveillant en sursaut. » A l'instant, suivant la légende, l'ange Gabriel frappe si rudement la poitrine de l'officier, que l'épée lui tombe de la main et est ramassée par le prophète, qui, à son tour, apostrophe son ennemi par ces mêmes paroles : « Qui te défendra contre moi? — Hélas! » personne, lui répond son adversaire consterné. — Apprenez donc à vivre, reprend Mahomet en lui rendant son » épée, et rangez-vous du bon parti.» Ce que fit l'officier reconnaissant. —M. Beaux, rapprochant cette aventure de celle de la caverne, remarque que dans celle-ci, comme dans la première, l'intervention divine était inutile au salut du prophète, mais que le ton d'inspiré qui accompagna sa dernière réponse suffit pour intimider son ennemi au point de lui faire tomber l'arme de la main. M. Beaux ajoute que, dans l'une et l'autre circonstance, le langage de Mahomet est celui d'un homme qui croit à la protection divine et qui n'a jamais varié sur ce point. Nous partageons complètement ici l'opinion de M. Beaux, et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que, dans ces deux positions critiques, les paroles sorties de la bouche de Mahomet révèlent une conviction religieuse profonde, tout-à-fait en rapport avec la mission qu'il disait lui être venue du ciel.

On se rappelle le fameux combat d'Ohod, dans lequel le prophète faillit perdre la vie, pour avoir entrepris, à la tête d'un millier d'hommes et de deux chevaux seulement, de se mesurer avec trois mille ennemis qui avaient avec eux deux cents hommes de cavalerie. On peut, comme le fait l'auteur du mémoire, taxer ici Mahomet d'imprudence, à cause de l'infériorité numérique de ses soldats ; mais lorsque M. Beaux blâme le prophète, après le cruel échec qu'il vient d'essuyer, d'avoir osé revenir à la charge, et lorsqu'il exprime ce blâme, en disant *qu'il n'est pas besoin de commentaire pour faire sentir l'absurdité d'une pareille conduite*, nous ne pouvons nous

ranger à un aussi sévère jugement. Il nous semble, au contraire, que Mahomet répare glorieusement sa défaite par ce trait d'audace, qui, frappant ses ennemis d'étonnement et de terreur, les force à l'incertitude, à l'inaction et enfin à la retraite. Ainsi donc, que peut-on reprocher ici au prophète? imprudence, d'abord, puis excès de bravoure ou témérité même, si l'on veut, mais non absurdité et encore moins folie. Et ne pourrions-nous pas citer des milliers d'exemples de faits analogues qui se sont passés sous nos yeux dans les grandes guerres de notre révolution ?

L'interdiction du vin, des liqueurs fortes et du jeu, trouve encore en M. Beaux un adversaire prononcé. Quelle que soit la cause de cette interdiction, nous convenons qu'elle n'était pas sans danger, qu'elle pouvait compromettre le nouveau culte et augmenter le nombre de ses ennemis, parce qu'un peuple entier ne renonce point brusquement à des habitudes anciennes et qui lui sont chères. Mais le prophète eut soin de dédommager ses adeptes de cette privation, en leur accordant la faculté de posséder plusieurs femmes, l'expérience lui ayant sans doute prouvé que les ivrognes et les joueurs sont de tristes champions en amour : peut-être aussi avait-il l'espoir d'augmenter par ce moyen la population, et conséquemment le nombre de ses adhérens, ce qui n'est certes pas la conduite d'un aliéné.

L'ordonnance de se purifier ou d'exécuter des ablutions avec de l'eau, et, à défaut d'eau, avec du sable fin et pur, ou de la menue poussière, fut rendue à l'occasion du passage de l'armée mahométane à travers un pays aride, totalement dépourvu d'eau. « Quelle extravagance! s'écrie M. Beaux,
» de se frotter de poussière les mains, le visage et les autres
» parties du corps, pour les purifier après avoir satisfait les
» besoins de la nature! » On ne peut s'empêcher, en effet, de trouver fort bizarre ce moyen de remplacer l'eau; mais il paraît certain que cette recommandation n'avait d'autre but que de faire sentir, par son exagération même, l'importance de la propreté dans un climat dont la chaleur élevée et constante engendre des maladies qui peuvent être prévenues par de

fréquentes ablutions. Il n'est pas défendu à un prophète de se servir de figures de rhétorique.

Nous avons mentionné plus haut l'accusation d'adultère qui fut portée contre Aïechah, l'une des femmes de Mahomet : nous avons dit qu'une révélation d'en haut avait proclamé l'innocence de cette femme, et qu'à la suite de cette vision le prophète avait éprouvé une crise nerveuse extraordinaire. Il ne nous semble point superflu de relever ici l'erreur généralement répandue à ce sujet. Tous les auteurs qui ont écrit sur Mahomet font mention de cet accident sous le nom de crise, et, sans en avoir étudié ou approfondi le caractère, ils s'accordent à y trouver celui de l'épilepsie. M. Beaux n'adopte point cette opinion, et nous l'en félicitons, parce que, dans la description que l'on donne de ce phénomène, on ne parle que d'une sueur qui ruisselait sur tout le corps, et il n'est question ni de mouvemens convulsifs, ni d'écume à la bouche, ni de grincement de dents, d'où résultent souvent des morsures à la langue et aux lèvres, ni de cet état de stupeur et d'accablement universel, qui est toujours la suite de ces violentes attaques. D'ailleurs, à peine l'accès dont il s'agit fut-il passé, que le prophète reprit toute sa sérénité, et même se mit à rire (1). M. Beaux pense que, au lieu d'une affection épileptique, c'était plutôt une espèce d'extase, pendant laquelle Mahomet avait des visions qui lui servaient toujours soit à se tirer d'un embarras présent, soit à régler sa conduite future, pour atteindre le but qu'il s'était proposé. Nous accorderons volontiers que ces crises étaient de nature extatique, ou plutôt le résultat de méditations contemplatives, de fortes contentions d'esprit : mais, contre l'opinion de M. Beaux, nous croyons fermement qu'elles étaient simulées, par la raison très-claire qu'elles ne se développaient jamais que dans des conjonctures graves, difficiles, semées d'écueils, auxquels il fallait échapper à tout prix et principalement à l'aide de moyens surnaturels, dont l'intervention contribuait

(1) Gagnier, t. I, pag. 445, édit. de 1732.

à rendre plus croyable et plus imposante la solution de ces difficultés.

Vous vous souvenez aussi, messieurs, que lors de la prise de la Mekke, Mahomet fit sept fois le tour de la Caabah, temple religieux qui fut, dit-on, bâti par Abraham; mais nous avons omis de dire comment se passa cette cérémonie, et il importe qu'on le sache pour l'intelligence de la critique exercée par notre auteur. Le prophète ayant entendu quelques Coraïschites malveillans l'accuser d'être devenu mou et efféminé, au point de ne pouvoir exécuter les sept tours ou circuits exigés par la coutume, voulut prouver à ses ennemis qu'il n'avait rien perdu de sa vigueur. Après avoir ramassé sous son bras droit la moitié de son manteau et rejeté l'autre moitié sur son épaule gauche, il se mit aussitôt à faire les sept circuits autour du temple de la manière suivante : les trois premiers, en courant légèrement d'un pas leste et serré par bonds et par sauts et en secouant les épaules, et les quatre autres en marchant gravement d'un pas ordinaire; les Musulmans imitèrent son exemple. « Est-ce qu'un homme jouissant de » sa raison, s'écrie M. Beaux, se serait avisé, pour prouver » qu'il n'était pas fatigué, de faire de pareilles singeries? » C'est surtout le mouvement des épaules, ajoute-t-il, qui » devait être curieux à voir. »

Nous ne serons point aussi tranchans que M. Beaux, et nous nous garderons de juger avec autant de sévérité les actes d'un personnage tel que Mahomet, surtout lorsqu'il joue le premier rôle dans une cérémonie religieuse pendant laquelle tous les yeux sont fixés sur lui. Nous ferons seulement observer que, d'après les railleries même des Coraïschites, c'était la coutume à cette époque de circuler ainsi autour du temple avant d'y entrer, et l'historien Gagnier nous apprend, dans la *Vie de Mahomet*, que cette coutume a toujours été mise en pratique, et que le prophète, à son second pèlerinage, renouvela la même cérémonie devant un immense concours de peuple. Du reste, il n'est pas besoin d'aller en Arabie ni de remonter à douze siècles, pour être témoin de promenades analogues. N'avons-nous pas vu à Paris, en 1816, lors

de l'inauguration de la statue équestre de Louis XIV sur la *place des Victoires*, de graves magistrats, de hauts fonctionnaires publics, faire trois fois le tour de cette figure de bronze, à la vérité sans courir par bonds et sans secouer les épaules (1)? Relativement à cette secousse des épaules qui excite l'hilarité de M. Beaux, il nous semble que ce mouvement est naturel à beaucoup d'hommes qui sautent par bonds, ou qui exécutent la course au galop. Enfin ne sait-on pas que telle coutume qui nous paraît, à nous, bizarre, extravagante, ne l'est point aux yeux du peuple chez lequel elle se pratique? Ainsi, par exemple, plusieurs incurvations précèdent et accompagnent la prière des mahométans, qui se prosternent à diverses reprises de telle sorte que certaines parties du corps, au nombre de sept, doivent simultanément toucher la terre : ce sont le front, les deux mains, les deux genoux et les deux pieds. Nous devons donc considérer la promenade circulaire de Mahomet autour du temple de la Mekke, non comme un acte de démence, mais bien comme une obligation religieuse, qui lui était imposée par le cérémonial en usage.

Lorsque Mahomet, à la tête de douze mille hommes, livra bataille au capitaine Malek dans la vallée d'Honaïn, vous vous rappelez, messieurs, que ses troupes tombées dans une embuscade prirent la fuite, et que le prophète, se voyant abandonné, invoqua dans cet imminent péril le secours de Dieu. M. Beaux trouve cette invocation invraisemblable, puisque Mahomet était un faux prophète; cependant, d'un autre côté, il la trouve naturelle dans un moment aussi critique, parce que, chaque fois qu'il livrait une bataille, Mahomet croyait voir des anges se mêler à ses soldats pour l'aider à remporter la victoire. N'est-ce donc pas méconnaître ici le caractère religieux de Mahomet, lorsqu'on se rappelle que depuis le jour où il s'est dit l'envoyé du Très-Haut, il n'a cessé de prêcher

(1) Et encore, peut-on comparer la statue d'un roi avec un temple consacré à la divinité, l'hommage adressé à un simple mortel avec le culte dû au souverain créateur qui est éternel?

la religion d'un seul Dieu et de célébrer sa puissance? Si dans cette conjoncture on peut lui reprocher un défaut de prudence, pour s'être engagé dans les défilés et les scissures d'une vallée étroite avant de les avoir fait fouiller, on doit du moins admirer le courage héroïque qui le portait à se jeter à corps perdu dans le gros des ennemis.

On a vu plus haut que, dans la neuvième année de l'hégire, Mahomet prévint un jour ses femmes qu'il resterait un mois sans les fréquenter. Il tint parole, puis, au bout du mois, il revint à ses habitudes ordinaires. M. Beaux trouve très-bizarre que le prophète s'abstienne de ses femmes pendant cet espace de temps, sans leur faire connaître le motif de cet éloignement. « Ce n'était pas, dit-il, une maladie secrète » qui déterminait Mahomet à agir ainsi : il lui aurait été im» possible de la cacher à toutes les personnes qui l'entouraient, » et les historiens contemporains, qui n'ont pas hésité à par» ler de sa fornication avec Marie, n'auraient pas manqué » non plus de faire mention de cet accident. »

Ce silence du prophète, qui paraît une énigme à M. Beaux, nous semble assez facile à expliquer. Nous n'avons d'abord aucun indice qui nous porte à soupçonner l'existence d'une maladie secrète, et là-dessus nous sommes complètement d'accord avec M. Beaux. Mais il est naturel de penser que la maladie de Mahomet était simplement la fatigue conjugale, qu'il n'osait point avouer à ses femmes. On n'a qu'à se rappeler, en effet, qu'à cette époque le prophète avait plus de soixante ans; alors on conclura qu'il pouvait bien se permettre quelque repos après l'exercice passablement énervant qu'il s'imposait successivement avec ses quinze femmes et ses onze concubines. Nous croyons donc que, dans cette occasion, il sentit avec l'épuisement de ses forces l'indispensable nécessité de les réparer, et que, s'il cacha à ses femmes le motif de cette retraite d'un mois, c'était d'abord pour éviter le pénible aveu de la diminution de ses facultés viriles dont il était très-fier, et ensuite pour se mettre en état de reparaître avec les mêmes avantages qu'auparavant. On peut encore assigner une autre cause à cette continence momentanée, qui

alors n'aurait été que feinte ; c'est sa coïncidence avec l'amour dont le prophète était épris pour Marie, la plus belle de ses concubines, qui lui avait été envoyée en cadeau par Makaumas, gouverneur d'Égypte. Nous sommes même portés à croire que cette dernière cause est la véritable, car elle n'est point de nature à être révélée, puisque c'est au préjudice de ses femmes que Mahomet voulait satisfaire sa passion. Quoi qu'il en soit, on reconnaîtra l'absence complète, ici comme ailleurs, de tout symptôme d'aberration mentale.

Lors de la campagne de Tabouc, qui se termina par la retraite des ennemis sans combat, l'armée du prophète souffrit extraordinairement de la soif et de l'excessive chaleur. Arrivés à la vallée Hègre, environnée de montagnes et de rochers, et où se trouve le puits des Thamudites, les soldats y courent en foule pour se rafraîchir. A peine Mahomet s'en est-il aperçu, qu'il jette le pan de son manteau sur son visage, pique sa *mule* et s'avance au grand galop en criant de toute sa force : « Enfans, ne buvez pas de cette eau, et n'en» trez point dans les maisons de ces gens-là, qui ont autre» fois commis l'injustice, » et il continue à courir jusqu'à ce qu'il ait franchi la vallée. Puis, reprenant la parole, il dit : « Si *quelqu'un* de vous a bu de cette eau, qu'il la vomisse : » si vous vous en êtes servis pour pétrir la pâte, donnez cette » pâte aux chameaux, et gardez-vous bien d'en manger. »

Voilà encore, dit M. Beaux, une de ces bizarreries qu'on ne peut expliquer autrement qu'en considérant Mahomet, non comme un imposteur, mais comme un visionnaire. C'est surtout la deuxième recommandation qui attire le blâme de M. Beaux; car, pour la première, qui consiste à prévenir l'action meurtrière de l'eau froide sur des corps en sueur, il la trouve, comme tout bon médecin, fort rationnelle. Cependant, il ne nous paraît pas impossible de donner au deuxième conseil, qui est relatif à la pâte, une interprétation satisfaisante. L'eau du puits, indépendamment des effets nuisibles de sa température froide sur des hommes exposés aux ardeurs d'un soleil brûlant, contenait peut-être des propriétés malfaisantes connues de Mahomet : dans ce cas, ces pro-

priétés ne pouvaient-elles pas se transmettre à la pâte, et conséquemment altérer la santé de ceux qui en mangeraient? Ou bien encore, les habitans de cette vallée, ennemis jurés de Mahomet, sachant qu'il devait passer par là avec son armée, ne pouvaient-ils pas avoir empoisonné cette eau? Quoiqu'il en soit, la méfiance du prophète ne nous semble pas inopportuner e cette occasion, lorsqu'on se rappelle que tant de fois déjà on avait attenté à ses jours. C'était sans doute un excès de précaution; mais depuis quand un excès de précaution doit-il être compris au nombre des caractères de l'aliénation mentale?

Nous passons sous silence quelques autres observations critiques peu saillantes, pour aborder une question assez fortement controversée, et sur laquelle il ne nous paraît pas inutile d'appeler votre attention. On n'a pas oublié que, durant le cours de la maladie dont il mourut, le prophète, étant un jour en proie à un accès de délire, demanda une plume et de l'encre, pour écrire un livre destiné à empêcher ses disciples de tomber dans l'erreur après sa mort. « Il est étonnant, « dit l'historien Gagnier, que Mahomet voulût écrire un livre, « lui qui ne savait ni lire ni écrire. » (*Vie de Mahomet*, t. 2, p. 281 et suiv.)

Une question de cette importance, au lieu d'être aussi légèrement tranchée, méritait certainement un examen approfondi: c'est ce qu'a fait de nos jours le savant Sylvestre de Sacy, l'homme de France, sans contredit, le plus compétent en littérature arabe. Nous invoquerons donc son autorité pour la solution de cette question, sur laquelle M. Beaux porte le même jugement que Gagnier, puisqu'il l'a laissée passer sans examen, sans opposition, comme une chose avérée. Après avoir rappelé que l'écriture n'avait été introduite dans le Hedjaz (1) que peu de temps avant Mahomet, et qu'à l'époque où il vivait elle y était encore d'un usage peu commun, Sylvestre de Sacy est porté à croire « que le prophète savait lire,

(1) Le Hedjaz est cette province de l'Arabie qui renferme les villes de la Mekke et de Médine, et qui a été le berceau de l'islamisme.

» mais qu'il n'avait appris à lire que dans un âge déjà avancé;
» qu'il avait certainement plusieurs secrétaires dont il se servait
» pour mettre par écrit ses révélations, mais que sans doute il
» avait long-temps négligé cette précaution, et que beaucoup
» de ses révélations n'avaient point été mises originairement
» par écrit ou du moins ne l'avaient point été par lui-même,
» puisque Zaïd, le plus intime et le plus habile de ses secré-
» taires, a eu tant de peine à former sous Abou-Bekr le recueil
» du Koran (1). »

» L'opinion de Sylvestre de Sacy semble encore confirmée par les paroles suivantes de ce livre, que Mahomet s'est manifestement adressées à lui-même: *Ton seigneur t'a appris l'usage de la plume;* paroles textuellement consignées dans le 96e chapitre du code mahométan, et que M. Beaux n'a point transcrites de la même manière que nous, parce qu'il les a tirées de l'*Histoire universelle*, qui est une compilation, et non de leur véritable source, c'est-à-dire du Koran même (2). Mais n'allons pas plus loin sur cette question, qui n'est qu'accessoire à notre sujet, et revenons à Mahomet, considéré comme aliéné.

» Nous vous avons rapporté, messieurs, avec exactitude et fidélité tous les actes importans, toutes les phases principales de la biographie de Mahomet, qui pouvaient favoriser la doctrine de M. Beaux; nous n'avons nullement dissimulé le caractère du prophète, ses bizarreries, ses révélations, ses visions; nous vous avons présenté dans toute leur force les argumens sur lesquels s'appuie l'auteur du mémoire pour étayer sa thèse. M. Beaux termine son écrit par les conclusions suivantes: « Mahomet
» n'était point un imposteur, parce qu'il croyait fermement
» à tout ce qu'il inventait; ce n'était qu'un aliéné du genre
» des hallucinés, ayant des vertus domestiques, mais une in-
» telligence fort ordinaire. Il suit de là que si la maladie de
» Mahomet avait été reconnue dès son début, ce législateur

(1) *Biog. univ.*, t. XXVI, pag. 210.

(2) V. *le Koran*, traduction nouvelle faite sur le texte arabe, par M. Kasimirski, interprète de la langue française en Perse. Paris 1840.

» des Arabes aurait été renfermé et ses doctrines n'auraient » pas bouleversé le monde. »

Telles sont textuellement les dernières paroles de l'auteur du mémoire. On serait tenté de croire, en les lisant, que M. Beaux n'a point pris son sujet au sérieux ; qu'il n'a saisi la plume que pour soutenir spirituellement un paradoxe ; on dirait même qu'il s'est abstenu de la lecture du Koran, ouvrage qui, pour le but de l'auteur, devait spécialement appeler son examen et fixer ses méditations, puisque le Koran n'est autre chose que le code des lois musulmanes dictées par Mahomet. En effet, pour juger un homme de cette importance, un législateur qui a changé la face de son pays, un prophète dont l'empire religieux et militaire a été étendu par ses successeurs sur une grande partie de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, il faut non-seulement peser impartialement les actes de sa vie, leur donner une interprétation analogue au but qu'il se proposait, il faut encore apprécier les paroles, les préceptes, les dogmes, les lois religieuses, civiles, criminelles et morales qui se trouvent formellement consignés dans le Koran. Au lieu de s'imposer cette tâche, qui nous aurait fait connaître en entier le législateur musulman, M. Beaux s'est contenté de juger le Koran dans une simple note, et de former son jugement, non d'après la lecture du livre, mais en adoptant sans critique celui de quelques auteurs égarés peut-être par une injuste prévention. Nous allons faire en sorte de suppléer au silence de M. Beaux, en vous présentant, rapprochées les unes des autres, les principales verités disséminées dans ce code, qui certes est loin d'être parfait, mais *qui ne contient point non plus toutes les extravagances dont on a chargé le mahométisme* (1). Nous complèterons ainsi le tableau que M. Beaux n'a fait qu'ébaucher, ce qui vous portera, nous l'espérons, à partager notre conviction sur l'intégrité des facultés intellectuelles du prophète musulman.

Ouvrez le Koran, messieurs, vous y rencontrez à chaque

(1) De Bréquigny, *mémoire sur l'établissement de la religion et de l'empire de Mahomet*. Acad. des inscriptions et belles-lettres, t. XXXII.

instant ce principe fondamental, que Dieu est un, éternel ; qu'il n'a point d'égal, qu'il doit seul être adoré. Vous y trouverez des dogmes tels que ceux-ci : Dieu remplit l'univers de son pouvoir et de son immensité ; son trône embrasse les cieux et la terre ; tout ce qui existe est son ouvrage ; les clés de l'avenir sont dans ses mains ; il unit la force à la sagesse ; il est infini, libéral et miséricordieux. Roi suprême, il accorde et ravit les couronnes, il élève et abaisse les mortels. C'est lui qui fait briller la foudre ; c'est lui qui déchaîne les vents, agite les nuages et fait descendre de leur sein cette pluie salutaire par laquelle les germes sont fécondés ; c'est à lui que vous devez vos riches moissons, l'ombrage de vos jardins, la laine de vos troupeaux, la maison qui vous sert d'asile. Sa bienfaisance éclate partout, et le plus vil des reptiles est nourri par ses mains. Il est le terme où tout doit se réunir, etc., etc. Les livres les plus orthodoxes de notre religion renferment-ils un éloge plus complet, plus expressif de la divinité ? nous offrent-ils une peinture plus vive, plus animée, plus sublime de la puissance du créateur ?

Les lois religieuses imposées par Mahomet à son peuple comprennent la dîme, qui était de plusieurs sortes ; le ramadan, c'est-à-dire le mois lunaire consacré à l'abstinence ; les jours destinés à la réjouissance ; le pèlerinage de la Mekke, durant lequel la chasse est interdite. Ces lois comprennent aussi les alimens défendus, tels que la chair de porc, le sang, les animaux tués ou assommés accidentellement ; la prière, qui doit avoir lieu cinq fois par jour, en commençant chaque fois par le premier chapitre du Koran, qui est une louange à Dieu ; les ablutions et purifications, qui doivent précéder les oraisons pieuses, et suivre l'acte conjugal, les pollutions, le contact d'un cadavre. Ces mêmes lois recommandent la tolérance religieuse, quoique le prophète n'en ait pas toujours été le rigide observateur ; elles défendent les controverses sur le culte ; elles proscrivent la magie, les sortiléges et toutes les absurdités qui s'y rattachent.

Le Koran ne renferme pas seulement des dogmes et des principes religieux ; il est aussi un véritable code de juris-

prudence, puisqu'il traite des formalités relatives au mariage, au choix d'une épouse, à l'émancipation, à l'éducation des enfans. Ce code admet la polygamie, mais en la resserrant dans des limites plus étroites que chez la plupart des peuples anciens. Il donne le précepte d'allaiter les enfans, et il fixe le temps de l'allaitement à vingt-un mois ou même deux ans, à moins que la santé troublée de la mère ne s'oppose à l'exécution de ce devoir. On trouve aussi dans le Koran des règles relatives à la répudiation; au divorce ou séparation d'un consentement mutuel; à la dot, qui est toujours apportée, non par la femme, mais par le mari; aux droits de l'épouse sur l'héritage de son époux. On y trouve, de plus, les lois concernant les successions, les testamens, les témoins, les dettes, les tuteurs, les faux témoignages, les juges prévaricateurs, les dépôts confiés, les poids et mesures, etc.

Le même livre contient encore les lois criminelles, les peines portées contre l'homicide, l'infanticide, le vol, l'impudicité, l'adultère, l'athéisme, et l'on est obligé de reconnaître qu'en général le châtiment est proportionné au forfait. La peine du talion, bien antérieure à Mahomet, fut sévèrement maintenue par lui; cette loi prescrivait d'exiger un homme libre pour un homme libre, un esclave pour un esclave, une femme pour une femme, âme pour âme, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, etc.

Relativement aux lois morales de Mahomet, on s'étonnera peut-être de nous voir aborder ce sujet, lorsque le prophète est généralement considéré comme un débauché, qui a mené la vie la plus sensuelle et la plus voluptueuse. Qu'on lise le Koran, et cette opinion défavorable changera. En effet, dans plusieurs passages de ce livre, Mahomet recommande expressément d'éviter la débauche, l'intempérance, le vin et les jeux de hasard; il ordonne, au contraire, de mettre en pratique la sobriété et la modération dans tous les genres. Il n'est pas moins ardent à favoriser toutes les vertus, à prêcher la bienfaisance envers les parens, les enfans, les étrangers, à prescrire l'aumône aux voyageurs, aux pauvres, aux esclaves. « Ceux qui versent une portion de leurs biens dans le

« sein de l'indigent, » dit Mahomet, « jouiront de l'indulgence de Dieu et occuperont des degrés sublimes dans le « royaume céleste. » Mais il ne veut point qu'on fasse l'aumône par ostentation, ni que cette aumône se borne à la partie la plus vile de ce qu'on possède; il veut, au contraire, que l'on distribue en largesses les meilleures choses que l'on a acquises (1). Il condamne néanmoins une folle prodigalité, ainsi que les mouvemens de l'orgueil; il s'élève vivement contre les passions haineuses, la perfidie, la vengeance, la jalousie, l'ingratitude; il défend que l'on s'avilisse par l'hypocrisie et le mensonge. Il conseille de garder fidèlement sa promesse, de ne pas abuser de la prospérité, de supporter avec courage la mauvaise fortune, de résister à l'impulsion d'une curiosité indiscrète, d'une raillerie piquante, d'éviter la médisance et la calomnie. Il recommande aussi la piété filiale, le pardon des injures, l'honnêteté et la modestie dans les actions et les paroles. Il ordonne aux femmes l'obéissance, la discrétion, la chasteté; elles doivent baisser les yeux, conserver leur pureté, ne montrer de leur corps que ce qui doit paraître, et éviter tout mouvement qui pourrait laisser apercevoir des charmes destinés à être voilés. Enfin il les engage à employer la douceur que leur a donnée la nature, pour ramener un mari *égaré par d'injustes soupçons*, ou emporté par un caractère dur et inégal.

D'après ce court résumé du Koran (2), il est évident, messieurs, qu'il est peu de sujets importans sur lesquels Mahomet n'ait fixé son attention et n'ait tracé des règlemens avoués par la raison et l'expérience. Est-ce donc d'un cerveau malade qu'auraient pu sortir tant de préceptes marqués au coin de la plus haute sagesse?

Nous convenons que tous ces préceptes ne sont point présentés dans une disposition systématique; qu'ils se trouvent disséminés dans les cent quatorze chapitres qui forment le

(1) V. le *Koran*, chap. II, verset 269.

(2) V. Pastoret, ouvrage cité, dans lequel on trouve une fort bonne analyse du Koran, que nous venons de reproduire en partie.

Koran; qu'ils sont souvent précédés et suivis de choses qui n'ont aucune relation avec eux; que cet arrangement bizarre est un des grands défauts de ce livre, et qu'il en rend la lecture extrêmement fatigante. Nous avouons encore la confusion, l'incohérence des matières qui entrent dans sa composition, les répétitions nombreuses, les contradictions même, les obscurités quelquefois impénétrables qu'on y rencontre; et l'on a droit de s'étonner que les pensées d'un homme de génie soient revêtues d'une rédaction aussi vicieuse. Mais cet étonnement cesse lorsqu'on apprend que c'est par fragmens, sans points diacritiques et à des époques diverses, que le Koran a été composé, et que, comme le papier n'existait point encore, ces fragmens étaient écrits du temps de Mahomet, non-seulement sur des morceaux de cuir ou de parchemin, mais encore sur des matériaux de différentes sortes, comme, par exemple, des feuilles de palmier, des pierres blanches, et même des pièces osseuses, telles que les omoplates et les côtes (1). Quoi qu'il en soit, nous pensons, avec Sylvestre de Sacy, que *ce qu'il y a dans ce livre de bon, de beau, de sublime, d'élégant, appartient à Mahomet*, et qu'une partie des défauts qu'on y observe peut être imputée à la négligence de ses secrétaires, coupables tantôt d'omissions graves, tantôt de déplacemens et d'interpolations, qui ont dû nuire singulièrement à l'ensemble du recueil.

Si la coordination des diverses parties du Koran, telle que nous venons de vous la présenter, eût été mise sous les yeux de M. Beaux, ou s'il eût fait lui-même ces rapprochemens, et nous pensons qu'il le devait pour justifier la sévérité de son jugement, il n'aurait sans doute pas ravalé à une intelligence ordinaire le génie de Mahomet, et il se serait bien gardé d'indiquer la séquestration de ce législateur comme un moyen de réprimer une prétendue démence, dont aucun acte de la vie du prophète ne nous a fourni la preuve.

Non, ce n'était point un aliéné celui qui est parvenu, par tant de sacrifices et d'abnégation, à opérer une si étonnante

(1) Sylvestre de Sacy, *Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. L.

l'élévation du but auquel il aspirait. Et lorsque M. Beaux annonce que la postérité ne ratifiera pas le jugement de l'histoire, qui doit certainement, selon nous, assigner à Mahomet une place distinguée dans ses annales, nous lui demanderons quand donc doit arriver cette postérité, si douze siècles ne suffisent pas pour l'établir à l'égard d'un homme qui a rempli le monde de son nom, et dont les dogmes et les lois, malgré la décadence dont ils paraissent menacés depuis quelques années, régissent encore aujourd'hui une vaste étendue de l'ancien hémisphère? Lors même que l'empire et la religion qu'il a fondés viendront à s'écrouler et rentreront dans le néant, destinée fatale qui peut-être ne tardera pas à s'accomplir, le nom de Mahomet et son Koran resteront dans l'histoire comme nous voyons aujourd'hui debout ces statues antiques, ces monumens gigantesques, témoins vivans d'une grandeur passée, qui, après avoir survécu à de nombreuses catastrophes, et résisté à mille causes de destruction, braveront long-temps encore l'accumulation des siècles.

Nous terminons ici, messieurs, ce rapport que, sans doute, vous aurez trouvé bien long, mais que l'importance de la matière nous a empêchés d'abréger. Nous exprimons le vœu que vous le jugiez digne de votre sanction, digne de la grandeur du sujet qui y est traité. Quelle que soit notre dissidence d'opinion avec M. Beaux, nous n'en rendons pas moins justice au travail de ce médecin, aux connaissances étendues et au talent dont il a fait preuve dans sa rédaction, à la sagacité et à l'esprit d'observation qui y ont présidé. En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer : 1° d'adresser une lettre à M. le docteur Beaux, pour le remercier de sa communication; 2° de déposer son manuscrit dans vos archives.

L'Académie adopte.

—